

\*\*\*

Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles  
Pôle des Affaires Institutionnelles



DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Dossier suivi par  
BOURDET Matthieu  
Tél. : + 33 5 61 55 66 06  
[dajj.elections@univ-tlse3.fr](mailto:dajj.elections@univ-tlse3.fr)

## Décision n° 2022-JMB-142

Arrêté portant proclamation des résultats de l'élection des représentants des usagers au conseil de l'IUT de Toulouse – scrutin du 22 novembre 2022.

## LE PRÉSIDENT

- Vu** le code de l'éducation notamment ses articles L.719-1 et suivants et D.719-1 à D.719-40 ;
- Vu** les statuts de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier ;
- Vu** les statuts de l'IUT de Toulouse ;
- Vu** l'arrêté du 16 juin 2021 du président Jean-Marc BROTO proclamant les résultats de l'élection partielle des représentants des usagers du conseil de l'IUT de Toulouse ;
- Vu** la délibération 2020/01-CA-003, en date du 20 janvier 2020 portant le professeur Jean-Marc BROTO à la présidence de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier ;
- Vu** l'avis du comité électoral consultatif réuni le 22 septembre 2022 ;
- Vu** l'arrêté n°2022-JMB-128 portant organisation de l'élection des représentants des usagers au conseil de l'IUT de Toulouse
- Vu** l'arrêté n°2022-JMB-138 portant recevabilité des candidatures pour l'élection des représentants des usagers au conseil de l'IUT de Toulouse ;
- Vu** les procès-verbaux de déroulement et de dépouillement ;

## DECIDE

### Article 1 : Proclamation

A l'issue du scrutin, qui s'est déroulé le mardi 22 novembre 2022, sont proclamées élues pour siéger au conseil de l'IUT de Toulouse, les personnes dont les noms suivent :

### Collège Usagers

#### Liste Tous les étudiants pour l'Université Paul Sabatier :

1. ANDRES Clément
2. DUHAUTOIS Hélène
3. DEVENDEVILLE Louis
4. RODRIGUEZ Justine
5. DORE Baptiste
6. LAZUECH Elyne
7. CARLES Thibaud

### Article 2 : Exécution

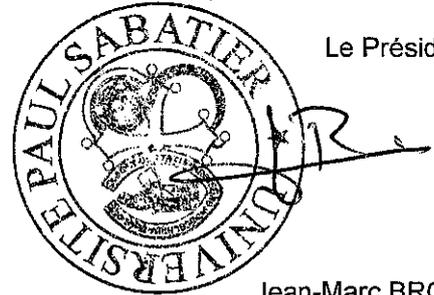
Le directeur général des services adjoint de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier est chargé de l'exécution du présent arrêté.

### Article 3 : Publicité

Le présent arrêté est affiché au bâtiment de l'administration centrale, sur les sites de l'IUT de Toulouse, en particulier sur les lieux de vote. Il fait également l'objet d'une publicité sur le site internet de l'université. Il sera transmis à la rectrice de région académique.

Fait à Toulouse, le 25 novembre 2022,

Le Président,

The image shows the official seal of the University of Paul Sabatier, which is circular and contains the text 'UNIVERSITE PAUL SABATIER' around the perimeter. In the center of the seal is a heraldic emblem. Overlaid on the right side of the seal is a handwritten signature in black ink.

Jean-Marc BROTO